

brebis, s'efforcent de vous imiter, en gardant religieusement dans leur cœur les paroles de salut que vous conserviez avec tant de soin dans le vôtre.

Sera le présent mandement lu au prône dans toutes les églises où se fera l'office public, et en chapitre, dans toutes les communautés, le premier dimanche après sa réception, et, tous les ans, aux messes paroissiales, le second dimanche après Pâque.

Donné sous notre seing, le sceau de l'archevêché de Québec et le contre-seing du secrétaire du dit archevêché, le huit Septembre, fête de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie, l'an mil huit cent cinquante-trois.

- ✠ P. F. Arch. de Québec,
- ✠ IGNACE, Ev., de Montréal,
- ✠ JOSEPH EUG. Ev., de Bytown,
- ✠ ARMAND F. M. Ev., de Toronto,
- ✠ J. C. Ev., de St. Hyacinthe,
- ✠ THOMAS, Ev., des Trois-Rivières,
- ✠ PATRICE, Ev., de Carha, Adm. de Kingston.

*Par Mandement de Messieurs.*

EDMOND LANGEVIN, Ptre.

*Secrétaire de l'Archevêché.*

*Certifié.*